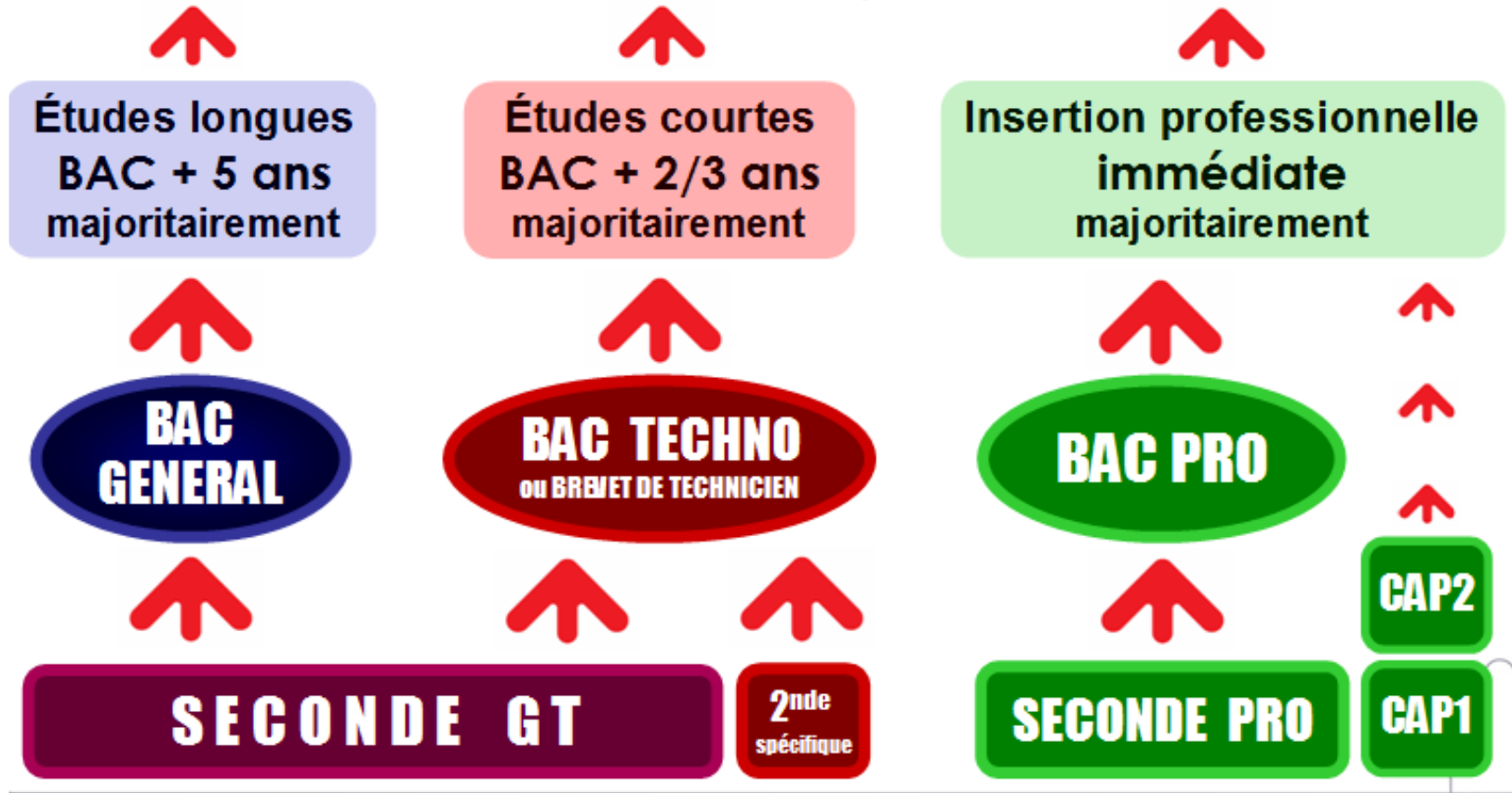


# L'ORIENTATION APRÈS LA CLASSE DE TROISIÈME

# INSERTION PROFESSIONNELLE RÉUSSIE

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE validée par un **DIPLÔME PROFESSIONNEL**



## APRÈS LA CLASSE DE TROISIÈME



# LA SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

## Etudes supérieures : (avec Parcours sup)

Universités, Classes préparatoires, IUT, BTS, Écoles spécialisées...

**Bac général**

**Bac technologique**

Première et Terminale générale

1<sup>ère</sup> et Tale technologique :  
ST2S, STAV, STI2D, STL, STMG,  
STD2A, STHR, TMD

Seconde générale et technologique

# LA CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

**Cette première année de lycée va permettre d'acquérir une culture générale commune, de découvrir de nouvelles disciplines et ainsi de vous orienter vers la voie générale ou la voie technologique.**

Enseignements communs: (26h)

Au plus, 2 enseignements optionnels (3h)

Accompagnement personnalisé (2h)

**TOTAL: 28h00 (enseignements obligatoires)**

# LES ENSEIGNEMENTS QUI DISPARAISSENT

Le Lycée se concentre sur la formation de méthodes d'analyse et de réflexion.

En conséquence, certains enseignements du collège disparaissent :

- Technologie
- Arts Plastiques
- Musique
- L'EPS passe de 3 heures à 2 heures hebdomadaires

# DÉS LA RENTRÉE POUR LES ÉLÈVES DE SECONDE

Un test de positionnement numérique aura lieu en début d'année pour permettre à chacun de savoir où il en est en français et en mathématiques.

Un accompagnement personnalisé tout au long de l'année sera concentré sur la maîtrise de l'expression écrite et orale. 54 heures d'aide à l'orientation pour accompagner chacun vers la classe de première.

**Les élèves de seconde générale et technologique doivent effectuer un stage d'observation en entreprise, en administration ou en association de deux semaines, en juin.**

# LA SECONDE SPÉCIFIQUE



# SECONDE SPÉCIFIQUE

Certains bacs technologiques exigent une classe de seconde spécifique.

le bac Sciences et Technologies Hôtellerie Restauration (STHR)

le bac Sciences et technologies de la musique et de la danse (STMD)

Le bac Sciences et technologies du design (STD2A):

Il faut choisir dès la classe de seconde des enseignements d'exploration spécifiques

certains brevets de technicien (BT):

Agencement, Dessinateur en arts appliqués, Dessinateur maquettiste, Métiers de la musique, Papetier, Production et utilisation des cuirs et peaux, Topographe, Vêtement (création et mesure). Il constitue un diplôme spécialisé dans un domaine professionnel très précis. Le B.T. permet une insertion directe dans le monde professionnel, ou une poursuite d'études en brevet de technicien supérieur (B.T.S.) de la même spécialité.

*Se rendre aux journées Portes-Ouvertes*

# LA PREMIÈRE GÉNÉRALE

# LA VOIE GÉNÉRALE

Cette voie a pour objectif l'acquisition d'une solide culture générale, de bonnes capacités d'expression écrite et orale, des méthodes de travail utiles pour bien préparer l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Les enseignements se répartissent en quatre composantes:

- Socle de culture commune (16h)
- Disciplines de spécialité (12h)
- Orientation (1h30)
- Enseignements facultatifs (3h)

# Le socle de culture commune

(16h en première et 15h30 en terminale)

**Français:** 4h en première

**Philosophie:** 4h en terminale

**Histoire géographie:** 3h en première et terminale

**Enseignement moral et civique:** 0h30 en première et terminale

**Langue vivante A et B :** 4h30 en première - 4h en terminale

**Éducation physique et sportive :** 2h en première et terminale

**Humanités scientifiques et numériques :** 2h en première et terminale

**Retour des mathématiques depuis la rentrée 2023**  
**(+1h30 en classe de première)**

# Les 13 disciplines de spécialité

**Arts** (Arts du cirque, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique, théâtre): (4h-6h)

**Écologie, agronomie et territoire** (dans les lycées agricoles): (4h - 6h)

**Histoire géographique, géopolitique et sciences politiques** (4h - 6h)

**Humanités, littérature et philosophie:** (4h - 6h)

**Langues, littératures et cultures étrangères:** (4h - 6h)

**Mathématiques:** (4h - 6h)

**Numérique et sciences informatiques** (4h - 6h)

**Sciences de la vie et de la Terre** (4h - 6h)

**Sciences de l'ingénieur** (4h -6h)

**Sciences économiques et sociales** (4h - 6h)

**Physique chimie** (4h - 6h)

**Sports: Education Physique, pratique et culture sportives** (4h – 6h)

**Littérature, langues et culture de l'antiquité** (4h – 6h)

*En classe de première, l'élève suit 3 disciplines de spécialité.*

*En classe de terminale, l'élève choisit deux disciplines parmi celles suivies en première*

# Les enseignements facultatifs

En classe de 1re, vous avez la possibilité de choisir un enseignement facultatif (3h) et éventuellement un second en classe de terminale :

- Arts
- Langues et cultures de l'Antiquité
- Éducation physique et sportive
- Langue vivante 3

En classe de terminale, vous pouvez également opter pour :

- Mathématiques expertes
- Mathématiques complémentaires
- Droit et grands enjeux du monde contemporain

# LA PREMIÈRE TECHNOLOGIQUE

## **STI2D : Sciences et Technologies de l'industrie et du développement durable**

*Innovation technologique et éco-conception*

*Système d'information et numérique*

*Energies et développement durable*

*Architecture et construction*

## **STGM : Sciences et Technologies de Gestion et de Management**

*Communication*

*Gestion*

## **ST2S : Sciences et Technologies de la Santé et du Social**

**LES 8 BACS DE LA VOIE TECHNOLOGIQUE**





**STL : Sciences et Technologies de Laboratoire**

*Biotechnologies Sciences physiques et chimiques en laboratoire.*

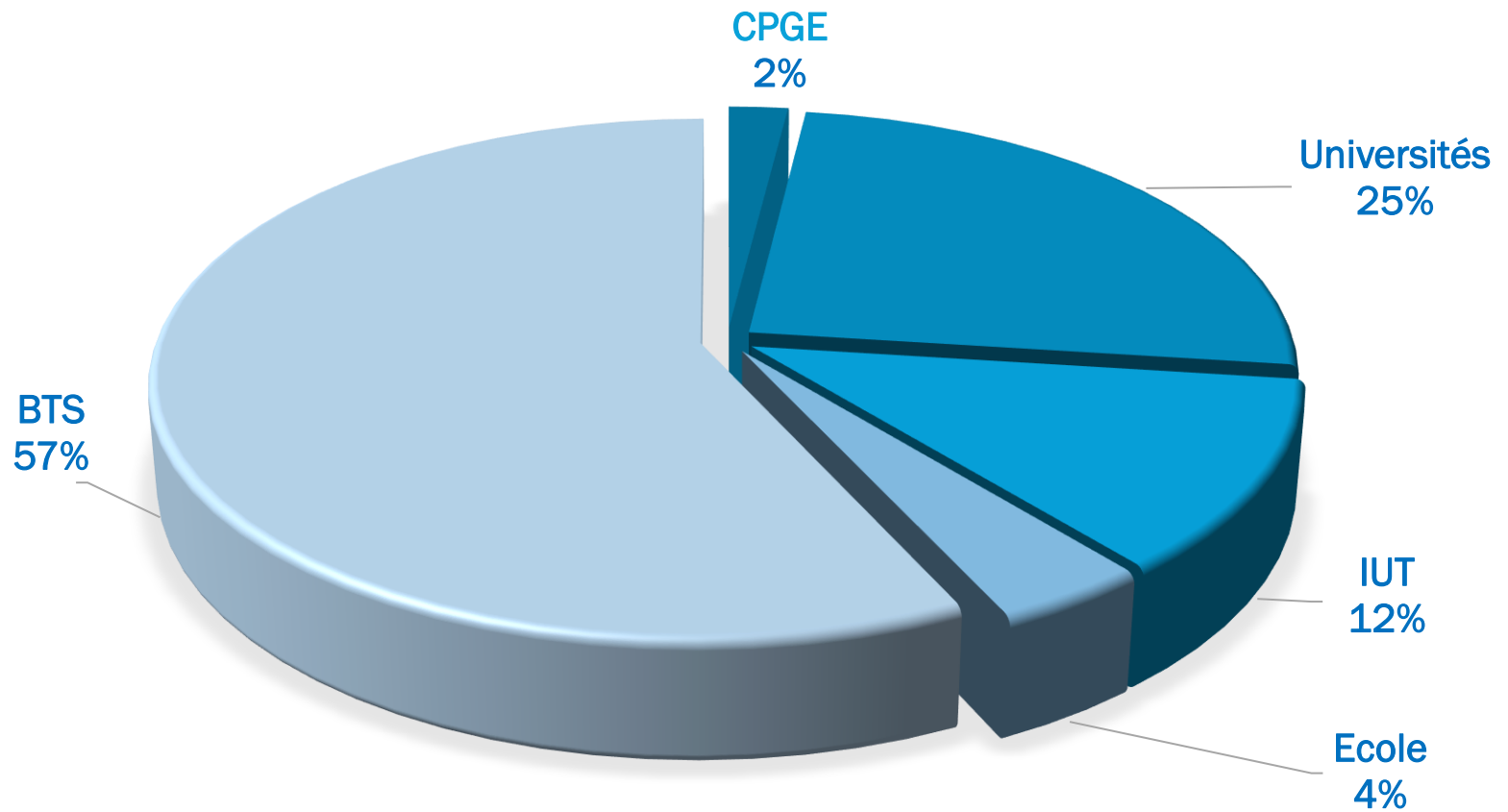
**STD2A : Sciences et technologie du design et des arts appliqués**

**STAV : Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant**

**Hôtellerie (après une seconde spécifique)**

**TMD : Techniques de la Musique et de la Danse (après une seconde spécifique)**

**LES 8 BACS DE LA VOIE TECHNOLOGIQUE**



**Études « courtes » ≈ 70%**

## LA POURSUITE D'ETUDES APRES UN BAC TECHNOLOGIQUE

# LA SECONDE PROFESSIONNELLE

## CAP :

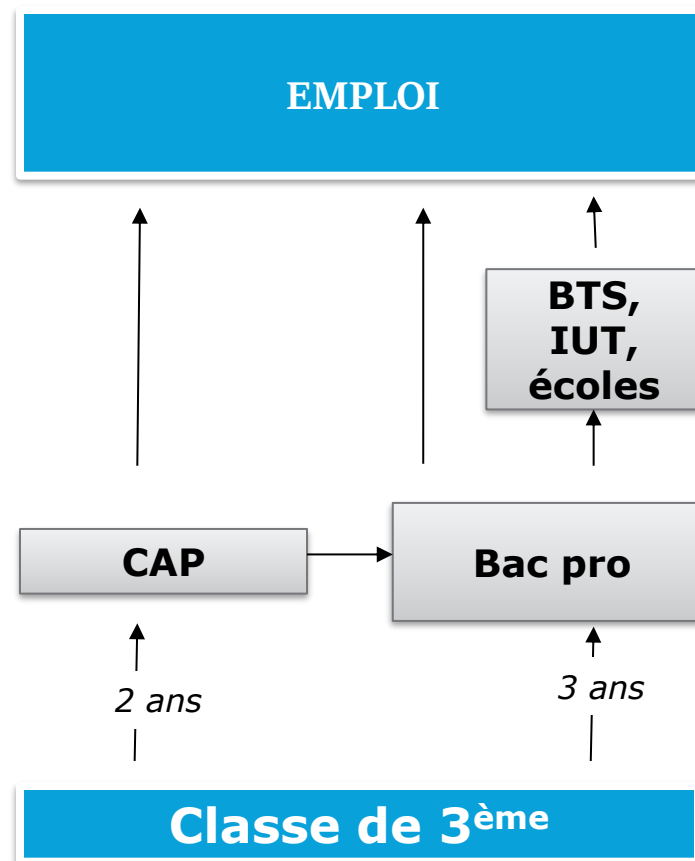
Durée : 2 ans

Environ 200 CAP différents

## Bac professionnel :

Durée 3 ans

Choix dès la seconde d'un **champ professionnel** ou d'une **spécialité**



# VOIE PROFESSIONNELLE

## Le Bac pro :

Préparation du bac pro en 3 ans, comme tous les autres bacs.  
Il existe 75 spécialités de baccalauréat professionnel.

## Le C.A.P.

La préparation dure deux ans après la troisième. Elle a lieu dans un lycée professionnel Il existe environ 200 spécialités.

### ATTENTION AUX DELAIS

Les places sont peu nombreuses. Il vaut mieux viser un établissement privé et même parfois de province (Internat). Il faut démarcher les établissements dès le mois de janvier. Les établissements publics ont très peu de place. Il faut impérativement demander à participer aux stages de découverte et Pass Pro (entretien de motivation) proposés.

Se rendre aux journées Portes-Ouvertes

# VOIE PROFESSIONNELLE



**LA CLASSE DE  
3ÈME PRÉPA-METIERS**  
NOS LYCÉES PARTENAIRES

**Lycée polyvalent La Salle - Saint-Nicolas (Issy les Moulineaux)**

*(Lycée des métiers de l'automobile et des services industriels)*

19 rue Victor Hugo Tél. 01 41 46 15 15 [www.st-nicolas.org](http://www.st-nicolas.org)

**Lycée privé Carcado Saisseval (Paris 6<sup>ème</sup>)**

*(Lycée des métiers des activités sanitaires et sociales et des activités commerciales)*

121 boulevard Raspail - CS 10622 Tél. 01 45 48 43 46 [www.carcado-saisseval.com](http://www.carcado-saisseval.com)

**Lycée privé Saint-Nicolas (Paris 6<sup>ème</sup>)**

*(Lycée des métiers de l'électricité)*

108 rue de Vaugirard Tél. 01 42 22 79 75 [www.lyceesaintnicolas.com](http://www.lyceesaintnicolas.com)

**Lycée privé Saint Vincent de Paul (Paris 13<sup>ème</sup>)**

49, rue Bobillot – Tél. 01 45 80 77 90 - [www.gs-svp.com](http://www.gs-svp.com)

**NOS PARTENAIRES 3<sup>ème</sup> PREPA -PRO**



# LE CALENDRIER POUR LES AFFECTATIONS

## Au premier trimestre : la phase d'information

- Dès le mois septembre, pour l'inscription dans un établissement privé, les parents doivent se rapprocher de l'établissement de leur choix et le cas échéant prendre rendez-vous avec le chef d'établissement.
- Au début du mois d'octobre (*jeudi 2 octobre 2025*) , une réunion d'information est organisée au collège en présence de chefs d'établissements du secteur afin de vous sensibiliser à l'orientation et de vous présenter leur lycée.



- En novembre le collège organise une visite d'un lycée, afin de présenter aux élèves les différentes filières post 3<sup>ème</sup> (professionnelles, technologiques et générales).
- L'élève doit profiter du premier trimestre pour s'informer sur les métiers, faire un bilan de ses motivations, de ses intérêts et de ses capacités. En novembre, l'ensemble des élèves de troisième ira au salon de l'éducation (porte de Versailles) sous la conduite de leur professeur principal.
- Un bilan d'orientation peut être réalisé par un conseiller d'orientation-psychologue. Prenez rendez-vous auprès du CIO le plus proche de chez vous.

## LE CALENDRIER POUR LES AFFECTATIONS

# STAGE D'OBSERVATION EN ENTREPRISE

Du lundi 15 au vendredi 19 décembre 2025  
Oral de stage le samedi 10 janvier 2026

## Au deuxième trimestre : la phase provisoire d'orientation.

- Dès le mois de janvier, les établissements organisent des journées « portes ouvertes ». Les dates sont souvent indiquées sur les sites des établissements et seront communiquées aux élèves par voie d'affichage. Profitez de ces moments pour poursuivre votre information.
- Le professeur principal organise avant la fin du deuxième trimestre, des rendez-vous individuels avec leurs élèves pour faire un point sur leur orientation.

## LE CALENDRIER POUR LES AFFECTATIONS



## Au deuxième trimestre : (suite)

- L'élève et sa famille formulent leurs projets d'études sur une fiche de dialogue (fiche navette) :

il s'agit des intentions provisoires des familles. Ces vœux sont examinés par le conseil de classe qui donne un avis et émet des hypothèses sur les choix possibles.

**LE CALENDRIER POUR LES AFFECTATIONS**

## Au troisième trimestre : la phase définitive d'orientation.

- Les familles peuvent recevoir dès le mois d'avril des confirmations d'inscriptions des établissements privés, elles restent sous réserve de la décision du conseil de classe du troisième trimestre.
- Pour les inscriptions dans un établissement public, le téléservice-Affectation AFFELNET sera ouvert pour la saisie des vœux au début du mois de mai. Outre les choix d'orientation, les familles devront préciser les lieux d'affectation souhaités.

## LE CALENDRIER POUR LES AFFECTATIONS

# L'ORIENTATION APRÈS LA CLASSE DE TROISIÈME

Merci pour votre attention